



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception de la taxe foncière sur les divers types d'immeubles pour l'année 2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2023 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières.

Ce rôle général comprend toutes les taxes foncières sur les divers types d'immeubles et les compensations imposées et à prélever pour l'année 2023.

L'expédition des comptes de taxes aura lieu dans le délai imparti par la loi.

Le premier versement des taxes foncières est payable le ou avant le 15 mars 2023;

Le deuxième versement des taxes foncières est payable le 1^{er} juin 2023;

Le troisième versement des taxes foncières est payable le 1^{er} septembre 2023;

Le quatrième versement des taxes foncières est payable le 1^{er} novembre 2023.

Donné à Sainte-Martine, ce 1^{er} février 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

